



**HAL**  
open science

**Compte-rendu de Dominique Barthélémy, Isabelle Guyot-Bachy, Frédérique Lachaud, Jean-Marie Moeglin (dir.), *Communitas regni : la “communauté de royaume” de la fin du xe siècle au début du xive siècle (Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie), actes de colloque (Nancy, 6-8 novembre 2014)***

Jean Berger

► **To cite this version:**

Jean Berger. Compte-rendu de Dominique Barthélémy, Isabelle Guyot-Bachy, Frédérique Lachaud, Jean-Marie Moeglin (dir.), *Communitas regni : la “communauté de royaume” de la fin du xe siècle au début du xive siècle (Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie), actes de colloque (Nancy, 6-8 novembre 2014)*. *Cahiers de civilisation médiévale*, 2021, 256, pp.377-382. 10.4000/ccm.8708 . halshs-03600942

**HAL Id: halshs-03600942**

**<https://shs.hal.science/halshs-03600942v1>**

Submitted on 30 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communitas regni : la "communauté de royaume" de la fin du x<sup>e</sup> siècle au début du xiv<sup>e</sup> siècle (Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie), actes de colloque (Nancy, 6-8 novembre 2014), Dominique BARTHÉLÉMY, Isabelle GUYOT-BACHY, Frédérique LACHAUD et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), Paris, Sorbonne université presses (Cultures et civilisations médiévales, 72), 2019.

Le 78<sup>e</sup> volume de la collection *Cultures et civilisations médiévales*, abritant depuis 1983 des travaux d'histoire culturelle résolument comparatistes et transdisciplinaires aux éditions de la Sorbonne université presses, accueille les actes du colloque de Nancy tenu en novembre 2014. Le vocable *communitas regni* renvoie particulièrement à l'histoire politique anglaise, lorsqu'au xiii<sup>e</sup> s., à l'issue d'une importante contestation nobiliaire, les sujets du royaume se réunirent autour du souverain Plantagenêt par la prestation d'allégeances mutuelles. L'historiographie anglo-saxonne décelant traditionnellement les premiers embryons de libertés constitutionnelles dans ces événements, l'ouvrage se propose par ce vocable générique de faire état des diverses propositions d'ensembles « communs » et de la variété des expérimentations politiques holistes qui virent le jour en Europe dès l'âge féodal.

Un bref état de l'art ouvre le volume (p. 8-12). L'historiographie anglo-saxonne y est particulièrement mise en avant. Notamment les travaux de Susan Reynolds ayant œuvré à faire des expériences communautaires des objets d'étude à part entière, et tranchant ainsi avec des approches demeurées selon les auteurs jusque-là trop essentiellement institutionnelles (en premier lieu Susan REYNOLDS, *Kingdoms and Communities in Western Europe, 900-1300*, Oxford, Clarendon Press, 1984). Le déploiement des imaginaires politiques au sein des populations et la logique des appartenances ayant délimité et cimenté dynamiquement ces entités collectives originales, les *communitates*, méritent donc à ce titre pleinement l'attention des chercheurs. Ces processus, en étant tout autant sinon plus horizontaux que hiérarchiques, permettraient d'éluder partiellement les présupposés colportés par l'idée moderne d'« États-nations » et ainsi de mieux rendre compte de la réalité des ferments communautaires. Ces postulats invitent les historiens à revenir sur la fonction du roi au sein du royaume, pivot et *totem* qui, toujours selon les auteurs, malgré l'extrême variabilité des propositions et indépendamment du degré d'évolution de l'appareil administratif, aurait animé une forme de débat politique autour des modalités de l'allégeance à sa figure. Entre revendications, négociations et célébrations, se seraient formulées décisivement les représentations et les fictions que ces communautés générèrent et entretenirent d'elles-mêmes et par lesquelles elles proposèrent de redéfinir positivement leurs contours.

Pour mettre en œuvre le renouvellement argué de ces approches, les contributions se ventilent en trois parties au sein du volume. Une première est dédiée à la terminologie technique et au cadre théorique (p. 17-118), une seconde devant traiter des figures principières et royales (p. 123-216) et enfin une troisième évoquant la réalisation concrète de ces communautés, dans laquelle se concentre de fait l'essentiel des *excursus* hors ou sur les confins des royaumes de Germanie, Angleterre et France, en Bretagne, Suède, Écosse et pays tchèques (p. 219-335).

Michel Bur commence par analyser les occurrences du terme *communitas* dans les sources normatives et narratives du xi<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> s. entre Seine et Oise. La moisson s'avère quasiment nulle, hors des droits collectifs afférents à des communautés canoniales ou monastiques (p. 17-29). Georg Jostkleigrew, confronté lui aussi à l'absence du terme dans le discours politique continental s'attache à l'équivalence d'abord sémantique puis fonctionnelle de la « nation ». Après un rappel des jalons de l'émergence des catégories dites « nationales », à savoir entérinant la congruence d'une terre, d'un peuple et d'un souverain, l'historien documente l'apparition de la désignation *Franzoisaere* dans la chronique d'Ottokar de Styrie (p. 31-50). Le juriste Yves Sassier après une mise au point terminologique, technique et historiographique bienvenue rappelle que l'idée d'un statut global et universel des communautés d'où naquit le constitutionnalisme, bien qu'étant souvent rapportée aux propositions des canonistes et théologiens aristotéliens, s'explique aussi par la fréquentation assidue du droit romain par ces derniers. Aussi revient-il sur les romanistes des xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> s. ayant commenté et glosé les jurisconsultes classiques, le *Code* et le *Digeste* de Justinien, pour comprendre comment le principe initial du droit romain que constituent la puissance législative et l'autorité du *populus* a permis de redéfinir à nouveaux frais la relation au Prince. Le déploiement de thèses contrastées entre abandon irrémédiable du pouvoir à ce dernier et modalité de son éventuelle délégation, annonce déjà et porte en germe l'opposition des théories politiques modernes des propositions contractuelles et constitutionnelles à celle absolutistes (p. 51-65). Lydwine Scordia analyse la façon dont les disputes quodlibétiques des maîtres théologiens de la faculté de Paris abordent la question communautaire à la toute fin du xiii<sup>e</sup> s. Essentiellement envisagées au filtre et sous l'angle

de la contribution fiscale des clercs, les *communitates* ainsi esquissées visent en premier lieu au bien et à l'utilité commune, objectifs assurant la cohésion dans la diversité et impliquant la nécessaire contribution de chacun comme les indispensables hiérarchies complémentaires desquelles le Prince émerge. Selon la médiéviste, ces propositions préparèrent en cela les esprits au tournant gouvernemental étatiste de la monarchie sous Philippe le Bel (p. 65-82). Karl Ubl s'intéresse aux interprétations aristotéliennes des systèmes politiques que formulèrent Albert le Grand et Engelbert d'Admont. Évoquant d'abord les appréciations diverses de l'importance de l'aristotélisme dans la pensée politique du bas Moyen Âge, notamment à travers le débat entre les historiens Walter Ulmann et Antony Black, l'auteur souligne la description comparable des systèmes politiques de leur temps qu'eurent ces deux penseurs médiévaux : autant d'incarnation monarchique surplombant localement une synthèse pragmatique et originale des catégories d'Aristote de la nature des régimes politiques à dominante oligarchique. Ensuite l'auteur met en évidence l'originalité « néo-romaniste » du recours à l'idée de *communitas regni* qui singularise l'œuvre d'Engelbert, ayant déjà entrapercu, dans la cohabitation des *gentes* et d'autant de *regna* et *principati* sous un même Empire, l'éventualité d'une monarchie « mondiale » (p. 83-95). Frédérique Lachaud revient ensuite sur le dossier anglais. Elle reprend d'abord l'historique du terme *communitas regni* dans les importantes chartes d'établissements et compositions statutaires du XIII<sup>e</sup> s. et du début du XIV<sup>e</sup> s. L'antériorité du terme latin *communa* et de ses dérivés appert pour la désignation de l'ensemble des hommes libres, au-delà de la *magna carta* jusqu'aux révoltes baronales. *Communitas (regni)*, qui semble procéder et s'imposer ensuite par le biais de la latinisation du vernaculaire « commun » désigne, avec les expressions équivalentes de « commun d'Angleterre », « commun de la terre » ou « du royaume », en premier lieu le conseil collégial des douze barons supposés représenter, en face des douze conseillers du roi et avec eux, l'ensemble des sujets du royaume, unis par une association jurée prêtant pour toute la collectivité serment d'allégeance au roi lors de la promulgation de ces établissements. Ensuite et en vis-à-vis, l'historienne reprend les écrits théoriques et littéraires des contemporains abordant la notion politique de communauté. Dans un plan chrétien, au sein du peuple des *Angli*, la charité est alors le sang qui irrigue le corps de l'*universitas*, et qui constitue, en contrepoint de l'intérêt privé, le « fedus insolubile » (voir n. 69, p. 109, cf. *Carmeno de Lewensi*). De Jean de Salisbury à

William de Pagula, en passant par Giraud de Barry, Jean de Galles, Walter Milmete ou Roger Waltham, la fréquentation des classiques, tels Cicéron, Aristote ou Augustin, semble avoir permis, à travers notamment le recours fréquent aux métaphores corporelles, musicales voire textuelles, l'élaboration d'un modèle de gouvernement de la communauté du peuple davantage en référence à la *res publica* qu'à la plus accidentelle et conjoncturelle *communitas regni*. L'horizon en était donc le bien et l'utilité communs. Dans cette optique la prééminence du *princeps* et des meilleurs, assurant paix et sécurité et étant indispensablement vertueux, en opposition à la traditionnelle figure repoussoir du tyran, doit assurer et permettre un consensus à un droit de portée beaucoup plus général, élargi à l'ensemble de la communauté et se reposant sur l'observation de la loi commune et la dispensation d'une justice équitable (p. 97-118). Rolf Große traite de la conception évolutive du *regnum* entre le XI<sup>e</sup> s. et le XII<sup>e</sup> s. dans les pays allemands, notamment à travers la relation de lien et d'exclusion ayant caractérisé sur cette période les rapports politiques entre le roi/empereur et la communauté des Princes. Ces derniers, à la suite de la sécession saxonne, s'arrogèrent sous les derniers saliens l'*honor* du royaume (« *tot capita rei publicae* ») distinctement du roi. Cela se fit malgré la réintégration consolidée que menèrent les Staufen à l'issue de la transition dynastique au moyen du transfert de la sacralité royale au niveau supérieur impérial. C'est ainsi que ce serait défini l'organisation politique originale du royaume de Germanie, incarné en premier lieu par les Princes et leurs principautés, selon une mouture annonciatrice de la décentralisation politique allemande (p. 123-136). Jörg Peltzer étudie à son tour la population les grands offices de la cour royale anglaise au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. Il observe une captation de ceux-ci par les *earls* et le système des *earldoms*, dont les titulatures glissèrent de l'initial service personnel du roi au cadre plus général du royaume ou du pays au moment où la contestation et les revendications d'indépendances se firent vives, reprenant en cela les constats pionniers formulés naguère par John Madicott. Pour l'auteur le mouvement de ces *earls* accompagna la cristallisation parlementaire et participa à la constitution d'une communauté de royaume, sans parvenir toutefois face à la résistance royale, notamment celle d'Edward I<sup>er</sup> et II, à en constituer pleinement un « troisième pilier » en ayant fait valoir ses intérêts (p. 137-158). Dominique Barthélémy se penche sur la présence des barons autour du roi dans les récits de la bataille de Bouvines. Le savant propose notamment de déceler au filtre de ceux-ci une opposition entre les valeurs

féodales et baroniales, et celles des « mesnies » chevaleresques, princières et royales, c'est-à-dire entre la préservation d'un ordre conservateur attaché à l'honneur et la compétition effrénée d'ego. La personne royale, à la fois centrale et médiatrice mais surtout sacrée, par de décisives « surenchères d'humilité » à l'endroit de ces grands vassaux, rassemblait autour du soutien de la couronne en ayant ainsi assuré la cohésion du royaume (p. 159-180). Isabelle Guyot-Bachy, en s'intéressant principalement aux récits des batailles de Courtrai et Mons-en-Pélève, et plus largement à l'intertextualité qui préside à l'écriture de ce genre historiographique du récit de bataille se constituant alors en tant que tel, malgré l'absence du terme, décrit la façon dont un sentiment d'appartenance « français » commence à poindre (p. 181-196). Jean-Marie Moeglin, propose ensuite de s'intéresser aux entrevues entre souverains, engageant derrière eux leurs royaumes tout entiers. Il dresse pour ce faire le tableau chronologique des entrevues successives du souverain français avec ses homologues « germaniques » et anglais du XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. Avec la description des suites ecclésiastiques et la célébration des frontières de ces assemblées, une attention toute particulière est portée à la présence des Grands. Le roi accompagné symboliquement de son royaume au moyen de la réunion des barons, en face de son alter ego royal, jouait ainsi à travers cette mobilisation ponctuelle une double négociation décisive, moment propice à la constitution « performative » de la *communitas regni* ou *a contrario* à sa remise en question (p. 197-216). Jean-Christophe Blanchard, présente et analyse ensuite l'armorial de Winjbergen, actuellement dans un fonds privé de la famille éponyme, indisponible à l'étude codicologique, ayant fait l'objet d'une édition commode mais apparemment à revoir. L'organisation des marches d'armes en son sein, malgré l'omission des territoires méridionaux, illustrerait le déploiement de la politique de Philippe III le Hardi vers les franges Nord-Ouest de son royaume (p. 219-234). Laurence Moal revient sur l'installation d'un capétien à la tête du duché de Bretagne avec la maison de Dreux, et l'événementiel de l'appartenance variante à la *communitas regni* de ce duché, notamment en 1230-1233. Elle forge le terme de \**communitas ducatus* pour rendre compte de la façon dont la maison de Dreux est parvenue par la négociation avec les barons au renforcement de son autorité ducale et à la constitution d'un État princier (p. 325-247). Grégory Cattaneo, présente d'abord les sources islandaises, notamment juridiques dont l'importance est ici extrême (*lóg* consignée dans la *Grágás*). Il revient ensuite sur l'assemblée communautaire locale (*þing*),

organisation politique de base dès les débuts de la colonisation en 870, par la suite socle de la mise en place d'une instance générale (abb. *al[manna]þingi*) dès 930, fondatrice de cette originale « communauté sans royaume ». Les différents temps, magistratures, prérogatives et compétences sont présentés en détail. L'ensemble était un système de communauté des élites ayant reposé sur la chefferie personnelle (*godord*) non exclusivement territoriale qui lors des assemblées, entre résolution des conflits et négociation politique et législative, orchestrait la publication collective des clientèles privées respectives des chefs (p. 249-272). Corinne Péneau, rapporte la ponctuelle apparition de la *communitas regni* de la « Chartes des libertés » de 1319 donnée à l'occasion de l'élection de Magnus Eriksson à l'apparition d'*almoghe* (« tout le peuple ») dans la loi électorale de 1335. En effet, à l'issue d'épisodes de contestation de l'autorité royale, de la traditionnelle juxtaposition des assemblées provinciales des libres auprès desquelles le roi devait effectuer sa tournée (*eriksgata*) dans un ordre précis, ce fut plus particulièrement le moment de l'élection, qui, en s'étant institutionnalisée progressivement, consacra le principe de représentativité de l'ensemble du peuple (p. 273-298). Alice Taylor entre autres considérations sur le développement administratif du royaume d'Écosse, selon elle plus tardif qu'il n'y paraît, présente l'apparition de la *communitas regni* écossaise consécutive à la mort soudaine d'Alexandre III en mars 1286, à l'occasion de la courte régence provoquée par la minorité de l'unique héritière royale, Marguerite, que dut assurer un collègue des « Gardiens » constitué de deux évêques et quatre barons (p. 299-318). Éloïse Adde concernant la Bohême et les pays tchèques revient d'abord sur la notion synonyme de *zemska obec*, et notamment la forme originale qu'elle a pu revêtir à travers la désignation de « famille Saint Venceslas », ayant célébré le patronage lors de la dynastie přemyslide du saint tutélaire appelé à devenir « national ». Cette « famille » étant même dotée de son sceau à côté de celui du roi (« *sigillo communi regni Boemie, videlicet sancti Wencezlai* [...] », ici p. 325). Ensuite, à travers les textes littéraires, elle met en lumière la façon dont la communauté du petit nombre des Grands était censée représenter malgré l'absence de mandat explicite tous ceux n'ayant pas part à la prise de décision politique. C'est ce principe communautaire qui fut célébré par la noblesse ayant trouvé par là une source de légitimité à l'exercice de l'État, en contrepoint de la personne royale mais surtout en opposition aux élites urbaines bourgeoises émergentes (p. 319-335).

C'est à Bruno Lemesle qu'il revient de conclure le recueil. Il reprend la question pertinente du terme avant de proposer des éléments de définition. La communauté paraît être la célébration d'une partie plus que de la totalité *stricto sensu*, et plus précisément de celle habilitée à représenter. Que ce fussent la noblesse, les libres, les propriétaires ou les contribuables, malgré les dimensions et formes variables des propositions envisagées, la constante serait la dimension fiscale de la notion. Ainsi, il ressort de cela globalement que la communauté validait l'exercice de l'État, notamment fiscal, par un jeu d'émulation politique consistant en l'orchestration de la réciprocité des allégeances et du contrôle autour de la figure centrale du souverain. Après avoir synthétisé le résultat de chacun des articles, et en revenant sur les solidarités en œuvre ou bien encore la mise en place d'un vocabulaire de la réforme, il retient par ailleurs la récurrence de la pratique du serment, en proposant d'y voir un instrument idéologique déterminant de la noblesse ayant secondé et incarné dans la pratique l'émergence de la notion et du terme de « communauté de royaume ».

Cette ambitieuse et impeccable collection d'études remet donc sur l'écheveau la question des ressorts et fondements politiques de la lente émergence des États-nations dans l'ensemble européen. La notion de *communitas regni*, est idoine pour ce faire, en étant à dessein ambiguë et ambivalente. En effet, au lendemain même du « Brexit » et à l'heure où les régressions nationalistes menacent les frêles habitudes démocratiques sous lesquelles elles couvent, le « vieux continent », face au large impensé politique d'une mondialisation réalisée en premier lieu par marchandise est acculé à sa propre analyse rétrospective pour espérer desserrer l'état de l'actualité. Parvenue à ses objectifs pour l'essentiel, la proposition accuse toutefois quelques harpes d'attentes historiographiques et historiques dont la mise en œuvre aurait pu encore renforcer la robustesse du projet éditorial. Aussi aurait-il fallu évoquer les travaux du savant européen Karol Górski, spécialiste de l'Europe centrale et septentrionale médiévale, qui, à la croisée de l'histoire des assemblées d'États, de la sanctification des dynasties « nationales » avait posé en ses termes exacts et déjà envisagé la question (voir le titre explicite de son petit recueil d'articles : Karol GÓRSKI, *Communitas princeps corona regni : studia selecta* (Varsovie, Pánstwowe wydawnictwo naukowe [*Annales societatis scientiarum Toruensis*, 78], 1976). Derrière cette figure c'est le souvenir de l'école historique polonaise qu'il faut rappeler. Celle-ci s'étant tournée brièvement vers l'Europe occidentale pendant le relatif *optimum*

libéral de l'administration Gomulka, à la veille du raidissement soviétique consécutif du Printemps de Prague, avait inauguré à dessein les études sur le thème (voir *L'Europe aux IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles : aux origines des états nationaux*, actes de colloque international [Varsovie et Poznan, 7-13 septembre 1965], Tadeusz MANTEUFFEL et Aleksander GIEYSZTOR [dir.], Varsovie, Pánstwowe wydawnictwo naukowe, 1968, manifestation scientifique à laquelle participe entre autres Jean-François Lemarignier ou Jacques Le Goff). Par ailleurs, nous relevons, à d'infimes exceptions près, l'absence de renvois aux fruits de l'émulation intellectuelle et universitaire féconde qui, entre Louvain et Bruxelles, à l'abri de trop déterministes congruences « nationales » et à l'avant-garde de l'ouverture de la discipline historique aux sciences sociales, caractérisa le traitement par l'historiographie belge des ressorts profonds de la constitution de communautés politiques. Notamment, d'une part, la revue *Standen en landen*, émanation scientifique de la section brabançonne de l'*International Commission for the History of Representative and Parliamentary Institutions* et de fait matrice même de cette organisation dès avant la seconde guerre mondiale, qui anima intensément de 1950 et jusqu'au milieu des années 80 la réflexion historique sur les ferments politiques concrets comme plus subjectifs des « communautés de destin » de l'Europe médiévale et moderne. Revue à laquelle il faut associer d'autre part, les remarquables livraisons du *Recueil de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions* dont plus particulièrement, sur les 6 tomes thématiques intitulés *Gouvernés et gouvernants*, les deux volumes XXIV (Raymonde FOREVILLE, *Gouvernés et gouvernants en Angleterre, des origines anglo-saxonnes à la mort d'Édouard I<sup>er</sup> : 1307*, Bruxelles, Éditions de la librairie encyclopédique, 1965) et XXV (*Les communautés rurales, quatrième partie, Europe occidentale : Italie, Espagne, France*, Paris, Dessain et Tolra, 1984), s'intéressant aux bas Moyen Âge et temps modernes. Ce sont d'ailleurs ces travaux hors normes pour l'époque qui constituèrent la principale et magistrale antichambre de la floraison éditoriale ayant traité de la construction et de la genèse de l'état moderne chez les médiévistes universitaires français et francophones entre la fin des années 80 et le début des années 2000, elles aussi assez peu évoquées dans l'apparat critique.

Renouant pourtant, mais seulement à demi-mot, avec cette longue et éprouvée tradition historiographique, cette publication augure d'une reprise enthousiasmante de la question après une vogue marquée depuis

le milieu des années 2000 pour les thèmes davantage « para-politiques » des élites, de la compétition voire de la communication. D'ailleurs, la synchronie de sa parution avec la thèse de Jennifer Jahner (*Literature and Law in the Era of Magna Carta*, Oxford, Oxford University Press [Oxford Studies in Medieval Literature and Culture], 2019) est d'un point de vue historiographique signifiante. En effet, cette dernière, dans le sillage des *Literacy Studies*, parachève sa démonstration en proposant de voir dans l'émergence à la fin du xiii<sup>e</sup> s. de la notion de « *community of the realm* » en particulier et de *communitas* en général une innovation discursive conséquente de l'hybridation politique des mondes scolastiques, ecclésiastiques, juridiques dans les antichambres alors urbaines du pouvoir, chez le personnel intellectuel et bureaucratique, en un mot chez les « élites ». Or, notre ouvrage, par la diversité de ses approches, évite l'écueil un peu pittoresque de célébration téléologique du génie constitutionnaliste auquel se prête parfois l'historiographie anglo-saxonne la plus libérale à travers une fresque étimologique dans laquelle la *magna carta* serait le présage annonciateur du « *no taxation without representation* ». En effet, le tableau impressionniste de la notion de « communauté » livré ici par l'ouvrage ne réduit pas la loi à un instrument de défiance envers l'exercice coercitif de la souveraineté, apanage d'une classe élitaires vectrice de progrès, technicienne et première manipulatrice de celle-ci. À bien les considérer, en premier lieu dans le champ de la fiscalité, le périmètre des « communautés » du xiii<sup>e</sup> s. ayant réclamé la reconnaissance de prérogatives d'un consentement collectif aux monarchies fut le fait en premier lieu de la seule faction nobiliaire. Ces communautés procédaient plus d'une exclusive confiscatoire de la représentation par une classe de privilégiés que d'un souci tangible de représentativité. Comme l'a notamment démontré ici É. Adde pour les pays tchèques, la « communauté » fut d'abord celle des Grands, et doit se comprendre comme une réaction aux institutions urbaines et autres instances et véritables collectivités politiques émergentes, quant à elles, *ceteris paribus*, davantage annonciatrices de modernité.

Comme le rappelle ici F. Lachaud (n. 64, p. 108), en évoquant un article marquant d'un savant qu'il ne le fut pas moins (Joseph R. STRAYER, « The Statute of York and the Community of the Realm », *The American Historical Review*, 47, 1941-1942, p. 1-22) l'apparition du vocable « communauté », à l'examen, s'avère avoir quelque chose de foncièrement accidentel et progressif (ce que confirme John WATTS, « Les "communes" : le sens

changeant d'un mot au cours du xv<sup>e</sup> siècle », dans *La société politique à la fin du xv<sup>e</sup> siècle dans les royaumes ibériques et en Europe : élites, peuples, sujets*, actes de colloque [Paris, 26-29 mai 2004], Vincent CHALLET, Hipólito R. OLIVA HERRER, Jean-Philippe GENET, *et al.* [dir.], Valladolid/Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 197-211, ainsi qu'Aude MAIREY, « Nation, identité, communauté? Quelques réflexions sur la littérature anglaise des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles », dans *Nation et nations au Moyen Âge*, actes du XLIV<sup>e</sup> congrès de la SHMESP [Prague, 23-26 mai 2013], Paris, Publications de la Sorbonne [Série ancienne et médiévale, 130], 2014, p. 107-122, ici p. 118). À ce titre de nombreuses autres communications ont bien mis en évidence, malgré l'insoluble *hiatus* qu'entretiennent le mot et la chose, combien le travail intellectuel juridique et scolastique, appuyé sur une fréquentation et un réel effort de compréhension des juristes classiques du droit romain et accompagné d'un vif renouveau aristotélicien dans le monde universitaire, a contribué à en exhumer le principe fondamental : le profit de tous et l'utilité générale. L'ambition, à proprement parler « moderne » de ce xiii<sup>e</sup> s. fut donc de penser l'État et le gouvernement avec la véritable volonté d'en formuler à nouveau et à grands frais les fondements moraux et juridiques, c'est-à-dire politiques. Ainsi, même si le terme manque si souvent au sein des sources continentales médiévales, à travers la *communitas regni* le volume s'assignait la difficile tâche de traquer et rendre compte des ferments d'une conception moderne des communautés politiques. Pour y parvenir, plus que le mot ou la chose, c'est donc à l'idée qu'il fallait s'attacher. C'est probablement pourquoi, dans l'économie générale du volume, Ernst Kantorowicz se trouve être au décompte l'autorité la plus mobilisée dans les notations infrapaginales des contributeurs.

Pour autant, le volume reste à peu près sourd à la fascination actuelle pour la notion connexe des « communs », mobilisant partout ailleurs les sciences humaines. En la matière, à l'instar de la question des « communautés », l'historiographie anglo-saxonne des « *commons* » laisse encore une fois les études francophones à la traîne et en proie aux quiproquos sémantiques. Pourtant la *Communitas regni* aurait pu constituer une issue idoine au cheminement réflexif initié naguère par Yan Thomas sur la *res communis*, lui qui, avant son départ soudain, semblait avoir fait du Moyen Âge un point de mire (voir Yan THOMAS, « L'extrême et l'ordinaire : remarques sur le cas médiéval de la communauté disparue », dans *Penser par cas*, Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL [dir.],

Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, p. 45-73, DOI : 10.4000/books.editionsehess.19926, cité ici p. 323 et 324, n. 14 et 18). Il faut rappeler que sous la plume de Cicéron la *communitas* exprimait, avec une préciosité certaine et selon un usage qui semble lui avoir été assez propre, la juste inclination naturelle, instinctive de l'homme civilisé à la vie sociale et politique. Mais le terme se recherche en vain dans le droit romain. En revanche, c'est l'adverbe *communitate* et quelques fois le substantif *communis/commune* qui s'y avèrent bien plus fréquents. Or, c'est par le biais de l'équivalent romanisé *communia* de la fin du haut Moyen Âge que les « communs » comme la plus savante et accidentelle « communauté » trouvent ensemble leur meilleur antécédent notionnel.

Ainsi, la mue proprement médiévale du terme *communis/e* en d'autant de savantes *communitates*, couva longuement dans le creuset ecclésiastique avant de le déborder. Avant même la réassurance des princes, au sein des *regna*, dans la profondeur des provinces, la durable et partielle promiscuité des structures ecclésiastiques au bout de la logique immuniste et de la perception fiscale délégataire, au raz du maillage des établissements dits « séculiers » et cathédraux, la *communia fratrum*, fut la subsistance des *communitates* cléricales, devenues par la force des choses autant de seigneuries collectives (d'ailleurs les rares occurrences de *communitate* à l'ablatif dans la diplomatie mérovingienne et carolingienne semblent toutes à l'évidence relever d'une mauvaise lecture et restitution d'*immunitate* par les copistes postérieurs). Par l'archéologie des menses et de l'administration des *stipendia*, se consacrait une forme de mutualisation communautaire locale des moyens de gouvernement. C'est de notre point de vue ainsi que se redéfinirent, se pratiquèrent et mûrirent longuement les « communs ». Une enquête

lexicographique le confirmerait sans doute, et voilà d'ailleurs précisément la piste qu'effleura M. Bur dans sa recherche liminaire presque vaine du terme dans la documentation diplomatique d'Île-de-France. Ainsi, avec la pratique du serment d'assemblée vers laquelle B. Lemesle propose d'orienter dorénavant les études, il y aurait là une matrice susceptible d'offrir un corps à cette idée.

Enfin, à l'autre bout de la chronologie impartie à l'ouvrage, sur le modèle de Thomas N. Bisson et de sa généalogie longue des États dans les provinces du royaume franc, ayant démontré la part que ce processus prit sur la politisation de l'acte de gouvernement, un point sur la genèse des États dans ce même royaume aurait été instructif. À l'instar de l'Angleterre, le remarquable phénomène de promulgation des statuts d'assemblées ayant fleuri en France au début du XIV<sup>e</sup> s. à la suite des plus épisodiques ligues baronales et nobiliaires du XIII<sup>e</sup> s., avec ses associations de circonstances interprovinciales soudaines et surprenantes, méritait d'être analysé. Mais mis à part ces quelques suggestions annexes de poursuite de l'enquête, le résultat de la moisson est bien là. Au fil des pages, l'ambitieuse variété des approches et des cadres d'études restitue pleinement la dialectique des singularités et des constances, de l'alternance féconde des contestations et unanimités, qui, oscillant entre fiction, négociation, incarnation et célébration du collectif ou de la figure d'autorité, firent battre le cœur de ce processus à la fois institutionnel, politique et intellectuel aussi tâtonnant que flamboyant que fut la définition d'ensembles politiques en Europe tout au long de cette période indéniablement charnière.

Jean BERGER  
UMR 5648 – Ciham